

L'an Deux Mille Vingt-trois et le sept du mois de mars, de 18 h 00 à 19 h 30, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente.

<b>NOMBRE D'ADMINISTRATEURS EN EXERCICE</b>		<b>26</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRÉSENTS</b>		<b>17</b>
Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain METGE, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER, Christine TÉQUI, Pierre VIEL		
<b>ADMINISTRATEURS EXCUSÉS</b>		<b>7</b>
Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Francis MAGDALOU, Alain MAYODON, Alain ROCHET, Jean-Claude SERRES, André VIDAL		
<b>ADMINISTRATEURS ABSENTS</b>		<b>2</b>
Raymond BERDOU, Christian LOUBET		
<b>POUVOIRS</b>		<b>3</b>
Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Alain ROCHET	donne pouvoir à donne pouvoir à donne pouvoir à	Jacques ESCANDE Thierry PORTET Christine TÉQUI

**TECHNICIENS PRÉSENTS :**

Patrick RESCANIÈRES (Directeur Général des Services), Guillaume ROUGÉ (Directeur de l'Information), Amélie BERT (Directrice Technique), Justine MOREREAU (Responsable pôle Juridique), Claudine LAFON (Assistante de Direction).

Début de la séance : 18 h 00.

Madame la Présidente, Christine TÉQUI, ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs attribués.

Madame la Présidente propose Jérôme BLASQUEZ comme secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle que l'assemblée générale a été décalée au mardi 28 mars 2023. Les documents sont en cours de préparation pour un envoi à l'ensemble des délégués dans les meilleurs délais. Madame la Présidente propose que Patrick RESCANIERES présente à cette instance quelques chiffres du compte administratif 2022 que l'on peut qualifier de bons résultats.

Madame la Présidente évoque l'organisation de la journée mondiale de l'eau, le 22.03.2023, par « Eau-Ariège », et fait observer que cet évènement va particulièrement cette année coller à l'actualité, puisque l'on peut s'attendre à un printemps et un été compliqués au regard de l'état des ressources et qu'il est très opportun d'évoquer les usages raisonnés de l'eau.

Après ce propos introductif, Madame la Présidente propose d'examiner l'ordre du jour de la séance en détail :

- *Validation du compte rendu du Conseil d'Administration du 14.02.2023*
- *Autorisation de signature de l'Accord-cadre à bons de commandes des Armoires électriques*
- *Autorisation de signature d'une convention cadre avec l'ONF*
- *Achat d'eau pour la Commune de Salles sur Garonne*
- *Acquisition d'un terrain à La-Bastide-de-Besplas*
- *Approbation projet zonage assainissement après enquête publique Le Plan*
- *Troisième programmation travaux 2023*
- *Axe Crieu : traitement des effluents des communes de Verniolle et de Villeneuve du Paréage*
- *Modification du règlement intérieur du Conseil d'Administration*
- *Assemblée Générale du 28.03.2023 : ordre du jour*
- *« Eau Ariège, préservons la ressource » : présentation du dispositif et des modalités d'organisation de la Journée Mondiale de l'Eau*

## POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

### **1. VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14.02.2023**

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du dernier conseil d'administration et le soumet au vote.

 **COMPTE-RENDU ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 2. RAPPORTS

### **RAPPORT 1. Autorisation de signature de l'Accord-cadre à bons de commandes des Armoires électrique**

Amélie BERT expose que le SMDEA a engagé une consultation en vue de la réalisation d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet l'achat d'armoires électriques préfabriquées pour les installations d'eau potable et d'assainissement du SMDEA (période 2023/2027).

Amélie BERT précise que cet accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification, renouvelable 3 fois, et pour un montant minimum annuel de 50 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 250 000,00 € HT.

Amélie BERT fait savoir qu'un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP et au JOUE et que les candidats dans l'ordre d'arrivée des plis sont respectivement :

- AMDEC
- SETEI
- ASSOCIE SALES
- SCATE
- AFFICC

Amélie BERT informe que suite à la Commission d'Appel d'Offres du 07.032023, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la société SETEI.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et propose le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RAPPORT 2. Autorisation de signature d'une convention cadre avec l'Office National des Forêts**

Patrick RESCANIÈRES rappelle que la protection de la ressource en eau conduit à l'établissement de périmètres de protection autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine, l'objectif étant de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource sur ces points précis.

Patrick RESCANIÈRES présente les trois niveaux de périmètres existants : protection immédiate, protection rapprochée, protection éloignée et explique qu'ainsi dans la situation des périmètres en forêt domaniale, le périmètre de protection immédiate ne devient pas pleine propriété de la collectivité responsable du captage mais génère une convention entre l'ONF, gestionnaire de ces forêts, et ladite collectivité.

Patrick RESCANIÈRES rapporte qu'un recensement est en cours de vérification qui faisant état de 101 captages sur la forêt domaniale, gérés par le SMDEA.

L'ONF propose donc au SMDEA une démarche de régularisation par la signature d'une convention cadre portant autorisation d'occupation temporaire pour captages d'eau déclarés d'utilité publique.

Patrick RESCANIÈRES souligne les points financiers à retenir, à savoir que le SMDEA devra s'acquitter d'une indemnité unique à la signature de la convention pour les captages existants et anciens, ainsi qu'une indemnité annuelle pour l'ensemble des captages (400 € par captage, ramenés à 200€ dans le cas de communes de moins de 300 habitants et à 100 € en cas de multi captages sur un même site).

Aussi malgré les conséquences budgétaires de cette convention, la signature d'une telle convention semble la seule voie pour acter des conditions juridiques engageant l'ONF quant à la circulation des agents du SMDEA sur les pistes forestières et la continuité des travaux sur les sites concernés.

Jean-Michel SOLER s'interroge sur la lourdeur financière d'une telle convention et demande s'il s'agit d'une politique globale sur le territoire de la part de l'ONF.

Patrick RESCANIÈRES confirme que les tarifs sont fixés via un cadre national.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et propose le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RAPPORT 3. Achat d'eau pour la Commune de Salles sur Garonne**

Amélie BERT expose que la Commune de Salles-sur-Garonne, adhérente au SMDEA pour la compétence eau potable, est alimentée en eau depuis les installations de la commune de Carbonne.

Amélie BERT rappelle que la convention arrive à échéance au 07.03.2023 et qu'il convient de la renouveler, sans changement de tarif.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et propose le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RAPPORT 4. Acquisition d'un terrain à La-Bastide-de-Besplas**

Justine MOREREAU expose qu'afin de créer un système d'assainissement sur la commune de La-Bastide-de-Besplas, le SMDEA souhaite implanter une station d'épuration sur la parcelle la plus adaptée à accueillir ce projet, et que dans cette optique, le SMDEA se porte acquéreur de la parcelle n°596 section C, sise à NAOUZOS, appartenant à M. François ALCAINA, Mme Monique ALCAINA et Mme Annick ALCAINA, pour un prix convenu de 2 834 €, et pour une surface de 1 574 m<sup>2</sup>.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et propose le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RAPPORT 5. Approbation projet zonage assainissement après enquête publique Le Plan**

Amélie BERT rappelle que le SMDEA exerce la compétence en assainissement depuis le 05.07.2005 sur la commune de Le Plan et soumet une implantation du projet de zonage aux membres du CA.

Amélie BERT stipule que le projet de zonage d'assainissement modifié, après enquête publique, doit être approuvé afin qu'il soit opposable aux tiers.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et propose le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RAPPORT 6. Troisième programmation travaux 2023**

Amélie BERT expose que plusieurs projets ont un état d'avancement tel, qu'il est possible d'engager une 3<sup>ème</sup> programmation de travaux pour l'eau potable, pour un montant de 759 000 € HT décomposé comme suit :

Commune	Nature des travaux	Montant HT
Lézat-sur-Lèze	Réhabilitation et mise en sécurité du réservoir du Tour du Pastissé	359 000 €HT
Saint-Paul-de-Jarrat	Réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable sur la RD117 lieu-dit Ségalas	90 000 €HT
Ax-les-Thermes	Réhabilitation du réseau d'adduction en eau potable secteur 1 <sup>ère</sup> Bazerque	310 000 €HT

Madame la Présidente propose de délibérer sur ce programme de travaux et de l'autoriser, concernant l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, et d'autoriser Monsieur le 2<sup>ème</sup> Vice-Président concernant le Conseil Départemental de l'Ariège à mettre en place cette programmation et à effectuer les demandes de subventions auprès du Conseil départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et propose le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## RAPPORT 7. Axe Crieu : traitement des effluents des communes de Verniolle et de Villeneuve du Paréage

Patrick RESCANIÈRES informe que plusieurs stations d'épuration non conformes du SMDEA, Saint-Félix-de-Rieutord, Villeneuve-du-Paréage et Verniolle, rejettent leurs eaux traitées dans le cours d'eau Le Crieu qui est sujet à des périodes d'assec. La mise en conformité de ces systèmes d'assainissement est donc prioritaire au regard des problématiques environnementales.

Il présente donc les 5 scénarios aux membres du conseil d'administration avec leurs avantages et inconvénients.

Scénarii	Villeneuve du Paréage 800 EH	Verniolle 3 400 EH	Coût
1	Raccordement au réseau de Pamiers (environ 4,5 km)	Reconstruction d'une STEP boues activées avec traitement tertiaire ou membranaire et rejet dans Le Crieu	5 750 000,00 €
2	Raccordement au réseau de Pamiers (environ 4,5 km)	Reconstruction d'une STEP boues activées et rejet dans L'Ariège	8 400 000,00 €
3	Construction d'une STEP intercommunale boues activées avec traitement tertiaire ou membranaire et rejet dans Le Crieu		11 364 000,00 €
4	Construction d'une STEP intercommunale boues activées et rejet dans L'Ariège		14 464 000,00 €
5	Raccordement au réseau de Pamiers		9 140 000,00 €

Patrick RESCANIÈRES propose de retenir le scénario 1 qui permet d'une part le raccordement des affluents de la commune de Villeneuve-du-Paréage au système d'assainissement de Pamiers, et d'autre part la construction d'une station d'épuration sur la commune de Verniolle avec optimisation des capacités de traitement le tout pour un montant estimé à 5 750 000 €.

Patrick RESCANIÈRES souligne que Monsieur Alain ROCHET a donné son accord de principe pour ramener l'effluent de Villeneuve-du-Paréage vers Pamiers.

Jean-Michel SOLER souhaite connaître le délai de réalisation d'une telle opération et demande s'il s'agit d'un projet global ?

Patrick RESCANIÈRES répond que le dossier de financement à l'Agence de l'eau sera déposé avant fin d'année 2024 et que ce projet sera vraisemblablement scindé en deux parties, Verniolle et Villeneuve-du-Paréage.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet au vote la proposition du scénario 1.

▲ RAPPORT – SCÉNARIO1 - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## RAPPORT 8. Modification du règlement intérieur du Conseil d'Administration

Madame la Présidente fait état d'une demande du Comité social et économique du SMDEA de participer aux séances du conseil d'administration avec deux membres du CSE préalablement élus au sein dudit comité.

Patrick RESCANIÈRES expose que cette présence n'est requise par aucun texte réglementaire et que si cette pratique était validée, le règlement intérieur du conseil d'administration devrait être modifié en ce sens.

Madame la Présidente précise toutefois que, pour des raisons d'éthique, lors du traitement des dossiers relatifs aux ressources humaines, il serait demandé aux représentants du personnel de sortir de la salle.

Jean-Michel SOLER émet des réserves sur cette évolution. Il souligne le fait qu'aucun texte n'oblige à cette participation.

Henri BENABENT rappelle que par le passé les représentants du personnel qui participaient aux conseils d'administration avaient pu entraver son bon déroulement.

Louis MARETTE pense que la présence des représentants du personnel pourrait peut-être gêner certains membres du conseil d'administration pour s'exprimer.

Madame la Présidente, au vu de la discussion et des avis défavorables, propose de retirer le dossier.

▲ RAPPORT RETIRÉ

### 3. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28.03.2023

Madame la Présidente présente l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale du SMDEA qui se tiendra le mardi 28 mars, à 18 h 00, à la salle Isabelle Sandy à Foix :

- Approbation du Compte Administratif 2022
- Approbation du Compte de Gestion 2022
- Approbation des résultats 2022
- Adoption du Budget Primitif 2023
- Modification du Plan Pluriannuel d'Investissements 2021-2026
- Création de postes (évolution de carrière des titulaires de la fonction publique)

Patrick RESCANIÈRES présente des résultats positifs.

CHAP. DÉPENSES	BP + DM 2022	CA 2022	VARIATIONS CA <sub>22</sub> /CO <sub>22</sub>
011 Charges courantes	10.10	8.90	88 %
012 Charges de personnel	10.66	10.29	97 %
CHAP. RECETTES			

70	Produit de services	32.32	33.39	103 %
	<b>Épargne brute</b>	<b>6.91</b>	<b>10.73</b>	
	<b>Épargne nette</b>	<b>2.91</b>	<b>6.73</b>	

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et propose de valider l'ordre du jour.

▲ L'ORDRE DU JOUR EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## ▲ POINTS SOUSMIS À INFORMATION

### POINT 1. « Eau Ariège, préservons la ressource » : présentation du dispositif et des modalités d'organisation de la Journée Mondiale de l'Eau

Amélie BERT présente l'organisation de la Journée Mondiale de l'eau avec les différents partenaires qui se déroulera en deux parties avec en matinée la rencontre avec les élèves de primaires de l'école Lucien Goron à FOIX et une ouverture au grand public en après-midi.

Amélie BERT détaille les stands qui seront proposés :



Elle informe qu'une conférence de presse aura lieu à 17 h 00 à la salle Jean Jaurès de la Mairie de Foix, et sera suivi d'un débat à 17 h 30 sur la thématique « L'eau en Ariège en 2050, une ressource inépuisable ? ». Amélie BERT fait savoir qu'une commande de kits d'économies d'eau a été passée afin de les distribuer en fin du débat.

Clôture de la séance à 19 h 30.

La Présidente,  
Christine TÉQUI

Le Secrétaire de séance,  
Jérôme BLASQUEZ